

les inventaires d'émissions, les instruments d'action et l'analyse économique des options offertes, qui concourent utilement aux négociations sur le changement climatique.

39. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra en 1992, vient à point nommé pour renforcer la coopération internationale. Cette réunion devrait être l'occasion de réaffirmer la détermination de la communauté internationale à gérer rationnellement l'environnement et de dégager un consensus sur les objectifs et les priorités pour les années 90 et au-delà, afin de pouvoir définir d'un commun accord des engagements sur des mesures concrètes. Les Ministres appuient sans réserve la contribution envisagée par l'OCDE, y compris l'organisation en 1991 d'une réunion des Ministres de la coopération pour le développement et de l'environnement, qui examineront les mesures propres à assurer la compatibilité et la complémentarité des politiques de développement et des politiques d'environnement. Ils conviennent que les gouvernements des pays de l'OCDE doivent faire face, par de nouveaux engagements et des ressources adéquates, aux problèmes urgents que constituent la mise à disposition des ressources et le transfert des technologies nécessaires à l'amélioration de l'environnement dans les pays en développement. Les Ministres soulignent le rôle que le Fonds pour l'environnement mondial pourrait jouer en tant que mécanisme chargé d'apporter une assistance supplémentaire aux pays en développement dans le cadre des négociations en cours sur l'environnement mondial.

40. Echanges et environnement. Les Ministres accueillent avec satisfaction le rapport conjoint sur les questions relatives aux échanges et à l'environnement établi par le Comité des échanges et le Comité de l'environnement. Ce rapport identifie les principales interrelations entre ces secteurs importants de l'action gouvernementale et formule des suggestions quant aux domaines exigeant une étude plus approfondie. Les Ministres souscrivent aux vues préliminaires présentées par les deux Comités sur un programme de travail qui servira de cadre à de nouvelles analyses et qui pourrait conduire à l'élaboration, à un stade ultérieur, de lignes directrices sur les moyens de protéger l'environnement et de préserver le système multilatéral ouvert. Ils invitent l'Organisation à poursuivre ces travaux et demandent qu'un rapport d'activité sur tous les éléments mis en lumière soit soumis à la réunion de 1992 du Conseil au niveau des Ministres, en ne perdant pas de vue les contributions pouvant être faites à la Conférence des Nations Unies sur le développement et l'environnement, qui se tiendra en juin 1992.